

## La logique et l'épistémologie

Logique formelle, logique transcendantale

Alain Chauve

Philopsis : Revue numérique  
<http://www.philopsis.fr>

---

Les articles publiés sur Philopsis sont protégés par le droit d'auteur. Toute reproduction intégrale ou partielle doit faire l'objet d'une demande d'autorisation auprès des éditeurs et des auteurs. Vous pouvez *citer* librement cet article en en mentionnant l'auteur et la provenance.

### I. Logique formelle, logique transcendantale.

#### Sur quoi portent-elles ? De quoi traitent-elles ?

La logique formelle est une théorie des formes des jugements et des formes des raisonnements. Elle se définit comme «la science des lois nécessaires de la pensée» (Kant, *Logique*, p.12, qui précise : « les lois nécessaires et universelles de la pensée en général »). Il suffit de bien entendre cette définition pour se rendre compte qu'il ne peut s'agir de la psychologie. Si c'était le cas, en effet, nous aurions affaire à des lois contingentes relevant de l'observation de la vie mentale et de la façon dont se forment et s'associent les idées. En tant que lois nécessaires et universelles qui ont une validité générale (comme, par exemple, les lois du syllogisme), elles sont indépendantes de tout principe empirique. La logique « repose sur des principes a priori qui permettent de déduire et de démontrer toutes ses règles » (*Logique*, p.13), comme, par exemple, le principe de contradiction. Les règles de la logique, en tant qu'elles sont des lois, concernent la pensée non telle qu'on l'observe dans les faits mentaux et les opérations psychologiques, mais telle qu'elle est dans sa forme idéale de validité. C'est ce que Kant exprime en déclarant : « En logique il s'agit [...] non de la façon dont nous pensons mais de la façon dont nous devons penser » (*Logique*, p.12).

La logique transcendantale est, quant à elle, une doctrine des catégories, c'est-à-dire des concepts purs qui commandent la connaissance de la réalité, voire même qui constituent la réalité. Pouvoir connaître une chose réelle c'est d'abord pouvoir l'identifier et dire à quoi on a affaire. Par exemple, c'est pouvoir dire que cet animal que je vois est un chien et pas un chat. On a alors un concept empirique, celui de chien. Les concepts empiriques se forment en comparant des choses observées et en faisant abstraction d'un caractère commun. Mais cette activité de conceptualisation qui aboutit à des concepts empiriques est elle-même commandée par des concepts purs qui n'ont rien d'empirique. Par exemple, je ne puis dire que cet animal est un chien que si les rapprochements et les comparaisons que je fais pour former un concept de chien sont commandés par les concepts de genre et d'espèce et si je me laisse guider par l'idée d'une classification. Ce n'est qu'en concevant des classes que je puis former un concept de chien. Ce n'est que par le concept de classe, d'espèce d'un genre, qu'un concept empirique de chien est possible. En disant que cet animal est un chien, je dis aussi implicitement qu'il s'agit d'une classe, d'une espèce d'un genre. Ce caractère d'être une classe ne se voit pas quand je regarde l'animal et il n'est pas un de ces caractères communs qui font le concept empirique de chien : je ne vois pas qu'il est dans une classe comme je vois qu'il a quatre pattes.

La réalité est ainsi pénétrée de concepts purs. Hegel, dans la *Science de la Logique*, faisait remarquer : « Dans toute proposition de contenu entièrement sensible, comme *cette feuille est verte*, se sont déjà immiscées des catégories : l'être, la singularité » (p.166. On pourrait ajouter la substance, la qualité). Et évidemment je ne vois qu'une feuille verte, je ne vois pas l'être et la singularité comme je vois la couleur verte de la feuille. Les catégories sont des pensées pures : je vois la couleur verte, mais je conçois que le vert est une qualité. Hegel, songeant sans doute au *Théétète*, 185a, fait observer à propos d'un morceau de sucre : « celui-ci est dur, blanc, doux, etc. Nous disons alors que toutes ces propriétés sont réunies en *un* seul objet, et cette unité n'est pas dans la sensation. » (p.501). Il ajoute, songeant cette fois-ci à Hume : « il en est de même lorsque nous considérons deux événements comme étant entre eux dans le rapport de cause à effet ; ce qui est ici perçu ce sont deux événements singuliers qui se suivent l'un l'autre dans le temps. Mais que l'un soit la cause et l'autre l'effet (le *nexus* causal entre les deux), cela n'est pas perçu mais est présent seulement pour notre pensée ». Habituellement, nous ne prenons pas en considération les concepts purs, et ce sont plutôt les objets qui retiennent notre attention : le chien, la feuille verte, le morceau de sucre, les boules de billard. Comme le dit Hegel : « Autre chose est de faire des pensées elles-mêmes, hors de tout mélange, l'objet. » (p.166). C'est précisément ce que se propose de faire une logique transcendantale. Celle-ci nous transporte dans « la région des purs concepts » que Platon appelait le *topos eidôn*, où il n'est plus question de chien, de feuilles et de sucre mais de la substance, de la qualité, de l'un, du multiple, de l'être, du non-être, du simple, du composé, du devenir, de l'essence, etc.

## II. La distinction kantienne entre logique formelle et logique transcendantale

La distinction entre logique formelle et logique transcendantale vient de Kant, *Critique de la raison pure*, 2<sup>ème</sup> partie de la *Théorie transcendantale des éléments* dont l'*Introduction* traite de l'idée d'une logique transcendantale. Cette distinction, il faut bien le dire, ne se fait pas à l'avantage de la logique formelle. Certes, Kant reconnaît que la logique formelle « est une science » mais, ajoute-t-il, « courte et aride » et qui « fait abstraction de tout le contenu de la connaissance pour ne s'occuper de rien d'autre que de la simple forme de la pensée en général. » La logique formelle n'est plus qu'une forme vide ; elle n'est plus que le résidu d'une logique transcendantale lorsqu'on fait abstraction de l'objectivité, lorsqu'on retire à celle-ci son pouvoir de connaître a priori les objets, autrement dit : lorsqu'elle n'a plus de rapport avec la réalité.

Que dit Kant, en effet ? La logique concerne « l'usage général de l'entendement [...] sans avoir égard à la diversité des objets auxquels il peut s'appliquer » ; « elle fait complètement abstraction de tout objet », et, du coup, « elle ne considère que [...] la simple forme de la pensée en général ». C'est bien ce qu'Aristote avait fait lorsqu'il avait présenté dans les *Premiers Analytiques* « l'art syllogistique » de lier déductivement des propositions et de tirer des conclusions. Il le présente en effet comme un art mis en œuvre dans tout discours quel que soit le genre d'être qui en est l'objet, quelle que soit la nature des choses sur lesquelles on raisonne. De l'Analytique, on peut dire ce qu'Aristote dit aussi de la Dialectique (*Réfutations Sophistiques*, 11a, 28), à savoir qu'elle n'est « la science d'aucun objet déterminé. C'est pourquoi elle se rapporte à toutes choses ». Elle ne se rapporte pas à tel genre d'être mais à l'être en tant qu'être. Elle fait abstraction, dans le discours, de ce que l'on dit pour ne retenir que les formes et les modes d'énonciations (*apophansis*) en tant que tels et d'enchaînements d'énonciations (*sullogismos*) du discours (logos). Lorsque, par exemple, nous parlons de Socrate pour dire que « Socrate est mortel », Aristote s'empresse d'éliminer le contenu de la proposition en substituant des lettres aux mots pour ne retenir que la forme attributive S est P (qu'Aristote préfère exprimer sous la forme *B appartient à A*). Il construit ainsi ce qu'on peut appeler, avec Husserl, une « apophantique pure » qui est bien une science, car les règles logiques ne dépendent pas de la connaissance d'un objet et ne sont pas dérivées de l'expérience. On peut les établir et les formuler dans une construction rationnelle pure, dans un système constitué *a priori*. Mais, aux yeux de Kant, une telle « apophantique pure » devra renoncer à être une connaissance qui a un objet. La logique formelle ne nous fait rien connaître puisque connaître c'est connaître un objet et que, dans la logique formelle, il n'y en a pas.

Et maintenant qu'en est-il, selon Kant, d'une logique transcendantale ? La logique transcendantale c'est la logique mais où, cette fois-ci, on ne fait pas « abstraction de tout le contenu de la connaissance, c'est-à-dire de tout le rapport de cette connaissance à un objet. » Est-ce à

dire qu'on va introduire dans la logique la considération d'objets : une feuille verte, un morceau de sucre, Socrate, bref qu'on va y introduire des données empiriques, des faits, des choses ? Nullement, car la logique transcendante ne renferme que « les règles de la pensée pure d'un objet. » De là, une remarque et une question.

Remarquons d'abord qu'il ne faut pas voir dans la logique transcendante une autre logique distincte de la logique formelle. Mieux vaudrait parler d'une distinction entre un caractère formel de la logique lorsqu'on fait abstraction du contenu, des objets, et un caractère transcendantal de la logique lorsqu'on ne fait pas abstraction du rapport à des objets. *La logique transcendante* c'est la logique en tant qu'elle a le pouvoir de se rapporter *a priori* à des objets et qui devient formelle lorsqu'on met de côté ce pouvoir.

La question qui se pose est alors de savoir comment la logique transcendante peut avoir un tel pouvoir. Comment peut-elle avoir une « validité objective », pour parler comme Kant, alors qu'elle n'est par elle-même qu'une forme vide ? Dans la pensée pure, *Socrate est mortel* n'est que la forme S est P. Comment, sans rien y introduire d'empirique, la pensée pure, réduite à une pure forme de la pensée, peut-elle avoir un objet ? Telle est, à mon sens, la question fondamentale qui se pose au sujet de toute idée d'une logique transcendante et qui décide de la distinction qu'on voudra faire entre la logique formelle et la logique transcendante.

### III. La conception kantienne des catégories

D'abord comprenons bien quel rôle jouent les catégories au regard de la logique. Dans une Addition au § 20 de *la Science de la Logique*, pp.470-471, Hegel fait observer : « Notre pensée est très concrète, mais dans le contenu multiforme il faut différencier ce qui appartient à la pensée ou à la forme abstraite de l'activité [i.e. l'activité subjective de la pensée]. Un lien spirituel discret, l'activité de la pensée, enchaîne tout ce contenu, et c'est ce lien, cette forme comme telle, qu'Aristote dégagea et détermina. » En effet, la pensée se manifeste d'abord dans le discours que nous tenons sur la réalité concrète, discours qui se rapporte à la diversité des choses qu'il relie ou oppose, sépare ou rassemble en exprimant des inclusions, des exclusions, des identités, des différences. La logique formelle est en quelque sorte la syntaxe de ce discours, syntaxe constituée par les formes de l'*apophansis* (le jugement prédicatif) et par les formes et les modes d'enchaînement de ces jugements d'après leur seule forme (les formes de la déduction). Cette syntaxe est gouvernée par des catégories qui commandent les types possibles de jugements et leurs formes logiques. Écoutons, par exemple, ce que Victor Cousin disait dans ses leçons sur Kant en 1820 : « Par rapport à la quantité les jugements sont individuels, pluriels ou généraux. Ces jugements seraient-ils possibles sans les concepts de l'unité, de la pluralité, de la totalité ? [...] Il y a loin de la simple représentation des éléments divers des choses à la conception qu'il y a un lien entre eux, lequel forme ou une totalité, ou une

pluralité ou une unité. Il faut pour expliquer cette conception admettre que nous possédons a priori les concepts purs de la totalité, de la pluralité et de l'unité. » Il en va de même par rapport à la qualité (logique) des jugements, par rapport à la modalité et par rapport à la « relation » (c'est-à-dire les types de relations logiques qu'il y a dans un jugement ou entre des jugements : jugement catégorique, jugement conditionnel, jugement disjonctif). Des notions et des significations logiques pures gouvernent ainsi une syntaxe des expressions prédicatives qui sont de pures formes vides du discours. Ces notions, ces significations peuvent-elles nous faire concevoir et exprimer autre chose que des formes logiques vides ? Kant répond résolument : oui. Comment est-ce possible ?

Prenons l'exemple de la catégorie de substance. C'est un concept pur, car qui a jamais vu qu'une chose est une substance comme il peut voir qu'elle est rouge ou verte ? On ne peut pas voir qu'une chose est une substance, on ne peut que le concevoir. Ce concept commande une expression logique de la forme S est P (la forme attributive) qu'on appelle traditionnellement un jugement catégorique. En parlant de « substance », nous concevons seulement le sujet dernier d'une attribution, c'est-à-dire un sujet logique qui ne pourrait plus être attribué à un autre sujet. C'est là, comme disait Aristote (chap.5 du *Traité des Catégories*) « la substance au sens le plus fondamental, premier et principal du terme : c'est ce qui n'est ni affirmé d'un sujet ni dans un sujet. » Ce n'est là, cependant, qu'une conception logique de la substance. Ce sujet dernier n'a, pourrait-on dire, rien de substantiel. Comment ce concept peut-il avoir aussi une validité objective, c'est-à-dire se rapporter à un objet et pas seulement à un sujet logique dans une forme attributive ? Il faut, explique Kant, qu'il puisse correspondre à une représentation, celle d'une permanence obéissant au principe de conservation d'une quantité dans les changements. En d'autres termes, concevoir une substance c'est 1° exprimer dans la syntaxe logique une attribution qui, pour Kant, est une pure forme de jugement sans contenu, forme qui n'a rien à voir avec un objet, et 2° se représenter une permanence, représentation qui ne doit rien à un fait psychologique (au sentiment, par exemple, que la perception que j'ai d'une chose ne change pas et persiste) mais que l'on doit à la façon qu'a l'imagination pure d'appréhender, dans l'intuition pure du temps, des successions, des simultanités, des durées. En ce sens, la permanence est un « schème » qui n'est pas l'image empirique de choses qui subsistent mais qui relève d'une activité *a priori* de représentation pure. Et pour être objective, pour valoir pour tous, il faut que cette représentation d'une durée obéisse au principe de conservation d'une quantité dans les changements (Kant qualifie de « dynamique » un tel principe).

Prenons l'exemple du concept de cause. Pour concevoir une causalité, il faut 1° que je m'exprime dans la forme d'un jugement conditionnel *Si A alors B*, et 2° que je me représente l'irréversibilité d'une succession. La représentation de la succession elle-même, indépendamment d'une représentation de choses qui se succèdent, est le schème – le concept de causalité doit correspondre à la représentation dans l'intuition pure du temps

d'une succession. L'irréversibilité est le « principe », la règle qui garantit que la succession n'est pas subjective et due à l'observateur qui, placé là où il est, voit une chose après une autre, mais qu'elle est bien objective, c'est-à-dire que tout autre observateur, un observateur idéal – Kant dit : une conscience universelle – la verrait ainsi.

Kant est en train de nous dire que la logique n'a de contenu et ne se rapporte à un objet que si les concepts purs de la logique font appel aux conditions pures et *a priori* de l'objectivité, conditions qui font que ces concepts purs peuvent correspondre à des représentations que nous devons à des actes d'appréhension par une imagination pure. Kant veut que les catégories commandent non seulement des formes logiques mais aussi des représentations. En somme, il veut trouver dans la sphère des représentations intuitives pures, dans les formes de l'espace et du temps, les objets qui correspondent aux concepts purs : des successions, des suites, des séries, des simultanés, des durées, des juxtapositions, des positions, des dimensions, des longueurs, des distances, etc. Certes, les représentations de tels objets ne sont pas des images concrètes et empiriques comme celles que nous avons des choses, néanmoins nous avons bien affaire à des « procédés de l'imagination [pure] » qui forment des représentations. Que l'on songe, par exemple, à la représentation de la suite des nombres entiers qui s'impose à l'esprit lorsqu'on fait du nombre « le schème pur de la quantité considérée comme un concept de l'entendement », c'est-à-dire lorsqu'on voit dans les nombres « des unités représentées successivement ».

Pour résumer cette conception kantienne des catégories, il faudrait dire que la logique formelle est la logique de l'objet quand on a fait abstraction de l'objet et qu'il ne reste plus alors que les formes vides de la pensée. La logique transcendantale est la logique de l'objet quand on fait de l'objet un objet de représentation. La pensée n'est plus alors qu'une manière de se donner des représentations. En langage « scolastique », comme aurait dit Kant (en jargon kantien, si l'on préfère), les « synthèses » purement intellectuelles de l'entendement doivent correspondre à des « synopsis » purement perceptives, tout cela répondant à un acte d' « aperception » d'un « je pense ». *In fine*, les catégories, concepts purs de l'entendement, sont constituées d'une part, d'une forme logique par elle-même vide, et d'autre part, d'une représentation, pure, formée d'un schème et d'un principe qui assure l'objectivité de la représentation.

#### **IV. Critique de la conception kantienne**

On a considéré jusque là que dans une logique formelle on fait abstraction des objets et de leur connaissance pour s'en tenir aux formes nécessaires de la pensée, formes sans contenu. Quand on voit les choses ainsi on présuppose qu'une logique formelle, parce qu'elle n'a pas de contenu, n'a pas d'objet. On présuppose que la pensée pure n'a d'objet que si elle a un contenu ; on prend pour identiques l'idée que la logique formelle n'a pas de contenu et l'idée que la logique formelle n'a pas d'objet. On

considère, par exemple, qu'une proposition comme *S est P* n'a pas d'objet parce qu'elle n'a pas de contenu, c'est-à-dire parce qu'elle ne parle pas de Socrate, des hommes, des arbres ou des fleurs, bref de choses concrètes qui nous entourent. Et il est exact que la logique formelle fait abstraction de ces choses concrètes ; on a donc considéré qu'elle n'avait pas d'objet. On ne peut pas mieux dire que qu'on a considéré qu'un objet ne peut être qu'un objet d'une représentation sensible et que la pensée n'a d'objet que lorsqu'elle a des représentations sensibles. C'est bien là le point de vue de Kant qui ne cesse de répéter que par elle-même la pensée n'a pas d'objet, qu'elle n'en a que si elle se rapporte à l'expérience, qu'objet veut dire objet de l'expérience, c'est-à-dire représentation sensible qui peut être soit une représentation empirique dont le contenu est donné par les sens, soit une représentation pure mais qui doit alors forcément être une représentation de forme empirique : on se représente, par exemple, soit des choses qui se succèdent, soit la succession ; soit le contenu empirique, soit la forme de l'empirique. Si donc on suit Kant, il faudra admettre que la logique formelle ne se rapporte pas à des objets parce qu'elle s'en remet à des formes sans contenu représentatif, et que la logique transcendantale se rapporte à des objets parce qu'elle s'en remet à des concepts qui ont un contenu représentatif.

A quoi on peut objecter que sans contenu ne veut pas dire sans objet, sauf à considérer qu'il n'y a d'objet que lorsqu'il y a une représentation ; et c'est là toute la question. En 1837, dans la *Théorie de la Science*, Bolzano fait observer que s'il est exact que la logique, en tant que logique formelle, ne s'occupe pas de propositions du genre *tous les hommes sont mortels* mais de propositions du genre *tout A est B* et que, en ce sens, elle a affaire à une forme par opposition à un contenu, il faut comprendre que « contenu » veut dire ici des exemples concrets de propositions de cette forme : *tout homme est animal, tout rectangle est un parallélogramme*, etc. Il est exact que la logique ne s'intéresse pas au contenu des propositions, aux hommes, aux animaux, aux rectangles. Elle n'en dit rien de particulier et ne prétend en rien établir une connaissance de ces choses. En ce sens on peut la dire formelle. Mais dire que parce qu'elle a fait abstraction de ce contenu, elle n'a pas d'objet, ce serait soutenir que seules des propositions déterminées peuvent énoncer des vérités et que la logique, parce qu'elle est formelle et ne s'occupe que de propositions indéterminées, n'énoncerait aucune vérité sur quelque chose. Or, au contraire, une proposition, par exemple de la forme *si A implique B alors non-B implique non-A*, est une vérité. C'est un théorème logique, exactement comme il y a des théorèmes qui font l'objet d'une démonstration dans une théorie mathématique. Ce théorème logique énonce une propriété de l'implication : la contraposition. Les formes et les constructions logiques des propositions sont bel et bien des objets dont traite la logique et dont elle découvre et nous fait connaître les propriétés. Une proposition telle que *tout A est B* nous semble d'abord être une forme vide où l'on a fait abstraction du contenu, mais au-delà de cette apparence de forme vide le logicien aperçoit en elle un objet, une classe de propositions qui ont des propriétés nécessaires et qui se combinent avec d'autres

propositions selon certaines règles et à l'aide de certaines opérations. Nous croyons un peu vite que les objets s'évanouissent avec l'abstraction logique. Bien au contraire, l'abstraction fait apparaître des objets, de nouveaux objets purifiés de tout ce qui est empirique, y compris des formes mêmes de l'empirique.

La distinction entre logique formelle et logique transcendantale change alors de sens. Il ne s'agit plus de faire appel à des représentations pour donner à la pensée pure un objet sans lequel elle ne serait qu'une forme vide. Il ne s'agit plus d'ajouter à la pensée pure des « schèmes », des procédés et des règles de représentation. Il s'agit, cette fois-ci, de faire des formes elles-mêmes de la logique, des objets, de prendre ces formes pour objet et comme objet. Il ne s'agit plus *d'ajouter des représentations à la pensée pure*, mais de trouver dans la pensée pure *des objets en dehors de toute représentation*. Ce sera le nouveau rôle d'une logique transcendantale : elle devra fonder la logique formelle alors que pour Kant elle devait seulement la conditionner et limiter l'usage des catégories aux phénomènes, à ce qui est représentable. Chez Kant, les catégories sont la condition d'une connaissance objective, mais, pour autant, elles n'ont pas par elles-mêmes d'objectivité : croire, par exemple, que la totalité est un objet, comme lorsqu'on parle du monde, c'est se laisser prendre au piège de l'illusion dogmatique en métaphysique. Les catégories de l'objectivité n'ont elles-mêmes aucune objectivité.

## V. Husserl et la logique transcendantale

C'est ce dernier point que Husserl conteste. Dans un livre paru en 1929, *Logique formelle et logique transcendantale*, il soutient que les catégories sont bel et bien des objets, qu'elles ont une objectivité et que, de là, s'ensuit que la logique formelle, pour être une logique « complète », a besoin (p.347) d'une logique transcendantale. Celle-ci n'est pas une autre logique mais elle est une élucidation de ce qui fonde et « constitue » comme objets les catégories de la logique formelle. Elle nous explique en quoi consiste leur objectivité et ce qui rend possible leur connaissance comme objets. Nous allons examiner ces deux questions.

1°/ Elles ont une objectivité. Cette objectivité, Kant s'est refusé à l'admettre. Il n'a pas voulu reconnaître « l'idéalité des formations logiques sous le mode d'un *monde* propre d'objets idéaux » (p.348). Il est resté étranger à « la mise en évidence du monde des idées et en particulier celui des idées purement logiques » et du « règne des objectités idéales » (pp.348 et 354). Husserl incrimine l'anti-platonisme de l'époque, inévitable dès que l'on s'enferme dans la logique d'Aristote qui reste prisonnière d'une « naïveté » ontologique (p.304). En effet, à « l'arrière-plan » de la logique traditionnelle, le monde réel des choses concrètes « est pensé comme déjà donné au préalable (p.303), de sorte que la logique traditionnelle présuppose que seules des choses concrètes du monde réel peuvent être des objets. Et pourtant l'objectivité des concepts catégoriaux devient irrécusable et



« évidente » dès que l'on a épuré la logique de tout psychologisme. Les formations logiques, les formes de jugement, de déduction, etc. sont évidemment tout autre chose que des phénomènes psychologiques observables et ne se confondent pas avec la façon dont elles sont effectuées psychologiquement. Qui confondrait le  $7+5 = 12$  de l'arithmétique avec la façon laborieuse qu'ont des enfants de faire l'addition ? Chez les uns et chez les autres, chacun, à sa manière, effectue la même opération qui se fait idéellement. Cette identité de quelque chose d'idéal atteste qu'on a affaire à un objet. Certes, un tel objet n'a pas l'objectivité des objets concrets qu'on peut voir, toucher ou se représenter, c'est celle d'objets abstraits, d' « objets de pensée » comme sont les nombres, par exemple, et que Husserl appelle des « objectités », des « objets idéaux », des « idéalités » et, enfin, des « essences ». D'où viennent de tels objets ? Comment sont-ils possibles ?

2°/ Pour répondre à cette question, la logique formelle a besoin d'une « phénoménologie transcendantale » (p.347) qui la complète et qui fait d'elle une logique « radicale » développée par la méthode phénoménologique, à savoir « la méthode de la recherche des essences » (p.330). On reconnaît là, presque mots pour mots, des expressions du *Phèdre* ou du *Sophiste* et l'on songe à la dialectique platonicienne. Mais il ne s'agit pas d'elle. Il s'agit ici, pour la logique, de « revenir systématiquement des formations idéales à la conscience qui les constitue phénoménologiquement » (p.351), c'est-à-dire qu'il s'agit de rechercher derrière les objets idéaux de la logique les actes d'une subjectivité transcendantale, les actes d'un sujet pensant, qui élabore et pose ces objets. Comme fait remarquer Husserl sur l'exemple de la géométrie : « le géomètre ne pensera pas à explorer, outre les formes géométriques, également la pensée géométrique » ; or c'est précisément ce que se proposerait de faire une phénoménologie transcendantale. De façon générale, dans le domaine logique et mathématique, il faut en appeler à une « réflexion » où « la science fait intervenir dans ses expressions les sujets et leurs actes » qui président à « l'élaboration catégoriale des objectités du domaine. »

La pensée pure aurait donc le pouvoir de « constituer » des objets ? Elle aurait le pouvoir de former des objets et de se les donner ? C'est bien ce que soutient Husserl. Les catégories et concepts fondamentaux relèvent d'une « activité constructrice de formes » (p.239). Ils sont constitués par une action « créatrice » de ces objectités (p.244) : « La subjectivité peut créer en elle-même, en les tirant purement des sources de sa spontanéité, des formations qui peuvent valoir comme objets idéaux d'un monde idéal. » (p.348) D'où lui vient ce pouvoir ? De l'intentionnalité, acte fondamental de la conscience qui est capable de se donner un objet en tant qu'objet, de se donner quelque chose qui a le sens et la valeur d'un objet « transcendant ». La « subjectivité transcendantale » est une « subjectivité intentionnelle », laquelle est même une « subjectivité constitutive » : « Comment ce sens se fait-il, comment ce sens prend-il naissance en nous-mêmes et d'où devons-nous le tenir si ce n'est de notre propre effectuation constitutive du sens ? Ce qui a pour nous un sens peut-il finalement le tenir d'ailleurs que de nous-mêmes ? » Husserl doit donc admettre que la pensée pure, par elle seule et

abstraction faite de tout contenu donné par les sens ou même par une intuition pure qui ne serait que celle des formes a priori des représentations sensibles, peut créer et saisir des objets. Ces « objets de pensée » (p.125), ces « objectités catégoriales » (p.197), sont « donnés originellement d'une manière intuitive et évidente » dans une « expérience catégoriale » (p.57) ou « intuition catégoriale » (p.197, 6<sup>ème</sup> *Recherche Logique*) capable de les viser et de les poser « eux-mêmes ». Ils proviennent de notre activité de penser et ils prennent naissance purement dans un acte de la pensée pure : je juge et j'ai affaire à un jugement, je déduis et j'ai affaire à une déduction, je compte et j'ai affaire à un nombre. L'activité de penser fait ainsi surgir des objets parce qu'elle est constituée d'actes intentionnels.

Pour nous résumer, la logique formelle tiendrait son objectivité d'une logique transcendantale. Celle-ci, qu'il s'agisse de Kant ou de Husserl, consiste à installer un sujet transcendantal en instance suprême qui donne à la logique ses catégories, ses formes et sa syntaxe.

Aux catégories logiques, Kant ne reconnaissait une objectivité qu'en voyant derrière elles des représentations : qu'est-ce que je me représente derrière les concepts purs de la quantité, de la substance, de la causalité, etc. ? Puisqu'il ne peut s'agir d'une représentation empirique, puisque cette représentation doit être pure et ne peut être celle d'un contenu donné par les sens, elle doit donc être celle des formes représentatives (succession, juxtaposition, etc.) et des actes de représentation de celui qui se représente quelque chose lorsqu'il pense : le sujet pensant, le je pense, anonyme et abstrait, à qui sont données les représentations qu'il construit dans la sphère a priori du représentable. Cavailles, dans *Transfinité et Continu* (p.272), voyait là, à juste titre, un « malentendu » et une « ambiguïté fondamentale de la philosophie transcendantale » où il s'agit « de poser les conditions de la connaissance relativement à une activité synthétique qui serait définissable et appréhendable directement » (avec l'intuition pure, champ de toute représentation possible). Le transcendantal devient du représentable, « *la condition de la représentation se confondant avec les représentations de conditions* » (nous soulignons).

Devant les catégories logiques (jugement, déduction) et mathématiques (nombre, ensemble), la question que se pose Husserl n'est plus : qu'est-ce que je me représente ? Elle est plutôt : qu'est-ce que j'entends par là ? Husserl veut voir dans les concepts purs des significations, et non des représentations, relevant d'actes intellectuels d' « idéation » (*Prolégomènes à la logique pure*, p.270). Lui aussi a donc besoin d'un sujet transcendantal avec ses actes transcendants constitutifs d'objets logico-mathématiques qu'il s'agit de former, de se donner et de viser. Mais il n'est plus question que ce sujet transcendantal et ses actes soient constitutifs de représentations.

## Conclusion

Pour que la distinction entre logique formelle et logique transcendantale ait un sens, il faut admettre deux choses :

- qu'il y a des *catégories* qui gouvernent la syntaxe de la logique, c'est-à-dire les formes de la pensée pure
- qu'il y a un *sujet transcendantal* qui en appelle à ces catégories, soit pour former et se donner des représentations (Kant), soit pour poser et saisir des significations (Husserl).

Si l'on n'admet pas un de ces points, l'idée d'une logique transcendantale s'évanouit. Le refus des catégories gouvernant la logique est un des points fondamentaux du *Tractatus logico-philosophicus* de Wittgenstein. Le refus du sujet transcendantal s'annonce dans le compte rendu que Frege fait en 1894 de la *Philosophie de l'arithmétique* de Husserl. Mais Husserl ne verra dans ce compte rendu qu'une simple accusation de psychologisme à laquelle il croira pouvoir répondre en édifiant le grandiose projet d'une Phénoménologie transcendantale. Dans la mise en œuvre de ce projet, il se refusera à voir qu'en faisant appel aux « activités spontanées de l'esprit » dans lesquelles les concepts purs de la logique et des mathématiques « sont donnés d'une manière originellement productrice » (*Logique formelle et logique transcendantale*, (p.119), « l'empirisme logique et le psychologisme restent sous-jacents au développement phénoménologique » (Cavaillès, *Sur la logique et la théorie de la science*, p.66).

Ce n'est pas une logique transcendantale qui peut régler les « deux problèmes essentiels de la logique et de l'épistémologie : le rapport entre mathématique et physique, le rôle et la définition des entités logiques. » (Cavaillès, id.) c'est-à-dire, ce qui constitue l'objectivité des concepts purs des sciences.

Alain Chauve

## Références des ouvrages d'où sont tirées les citations

**Kant**, *Logique*, trad. Guillermit, éd. Vrin, 1966.

**Hegel**, *Science de la Logique*, trad, Bernard Bourgeois, éd. Vrin, 1970.

**Victor Cousin**, *Philosophie de Kant*, 3<sup>ème</sup> éd., 1857.

**Husserl**, *Logique formelle et logique transcendantale*, trad. Suzanne Bachelard, PUF, 1957.

**Cavaillès**, *Transfinité et Continu*, in : *Philosophie Mathématique*, éd. Hermann, 1962.

*Sur la logique et la théorie de la science*, PUF, 1960 (2<sup>ème</sup> éd.)

